

Loi Sapin 2 Anti-corruption Secteur Public E-Learning

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

35 minutes (Accessible pendant 6 mois)

PRIX

1 à 9 pers : 85 € HT / pers
10 à 29 pers : 70 € HT / pers
30 à 49 pers : 60 € HT / pers
50 à 99 pers : 50 € HT / pers
100 à 149 pers : 40 € HT / pers
150 à 499 pers : 30 € HT / pers
+ de 500 pers : 20 € HT / pers

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

PRIX DU MODULE

9 500 € HT

CONCEPTEUR

Expert KPMG

LANGUE(S) DISPONIBLE(S)

Français, anglais

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Tous les agents des entités du secteur public local

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Connaître le cadre juridique de la lutte contre la corruption
- Savoir reconnaître les situations de corruption et les autres formes d'atteinte à la probité
- Acquérir les bons réflexes pour agir conformément à la loi Sapin 2

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Accompagnement personnalisé par les experts via la plateforme d'apprentissage
- Fiche de synthèse téléchargeable pour retenir l'essentiel
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

INTRODUCTION

- La corruption dans le monde
- La corruption en France

LA CORRUPTION

- Définition
- Corruption active, corruption passive
- Corruption publique, corruption privée

LA LOI, LES MESURES, LES SANCTIONS

- La loi
- Les risques liés au non respect de la loi
- Les dispositions préventives et répressives
- Les 8 mesures de la loi Sapin 2

Cas pratique « Différents cas de corruption sont traités à travers des mises en situation où l'apprenant doit sélectionner le comportement à adopter pour chaque situation »

QUIZ DE CONNAISSANCES

- Evaluation des acquis avec un questionnaire à choix multiples

